

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13923**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle Domaine droit, économie, gestion Mention Gestion des ressources humaines Spécialité Droit social et ressources humaines

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, Ministère de l'Enseignement Supérieur	président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel garantit la conformité des différentes pratiques des ressources humaines avec l'environnement juridique et social de l'entreprise. Il applique le droit du travail et assiste le DRH dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines (recrutement, embauche, négociation sociale, gestion administrative et formation du personnel, rupture du contrat de travail).

- Lire et interpréter une décision de justice
- Rédiger un rapport synthétique
- Savoir rechercher l'information et l'exploiter
- Superviser, conduire et contrôler la gestion administrative du personnel
- Assurer l'établissement et le contrôle des bulletins de paie
- Tenir à jour les registres obligatoires et les déclarations sociales
- Interpréter et appliquer le droit social
- Assurer la veille juridique et sociale
- Rédiger un rapport juridique
- Mettre en oeuvre la politique de recrutement ou assister dans cette tâche le responsable du recrutement
- Elaborer les tableaux de bord sociaux
- Utiliser les statistiques pour analyser les indicateurs et pouvoir appréhender les enjeux du bilan social

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le gestionnaire ressources humaines exerce dans tous les types de structures (entreprises privées, publiques, cabinets conseil, collectivités territoriales, associations, etc.) et dans tous les secteurs d'activités.

Ses activités varient en fonction de la taille de l'entreprise :

- dans les PME, il est la plupart du temps polyvalent
- dans les structures de grande taille, ses activités seront plus spécialisées
 - Assistant ressources humaines
- Responsable ou collaborateur paie
- Collaborateur gestion administrative
- Assistant gestion du personnel
- Adjoint au responsable ressources humaines
- Assistant en recrutement
- Assistant en droit social

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1502 : Développement des ressources humaines

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- UE 1 Savoirs fondamentaux I : Droit du travail I (3 ECTS) ; Droit de la Sécurité sociale I (3 ECTS) ; TP Sécurité sociale (1 ECTS) ; Droit des assurances et de la responsabilité (3 ECTS) ; Initiation au droit des marchés publics (2 ECTS) ; Gestion des relations sociales (2 ECTS) ; Processus de recrutement (2 ECTS).
- UE 2 : Savoirs complémentaires I : Techniques quantitatives (2 ECTS) ; Anglais appliqué aux RH (2 ECTS) ; Articulation des sources en droit social (2 ECTS) ; Méthodologie et recherche documentaire (0 ECTS)
- UE 3 Savoirs fondamentaux II : Droit du travail approfondi II (3 ECTS) ; TP Droit du travail (1 ECTS) ; Droit Sécurité sociale approfondi II (3 ECTS) ; Contentieux du droit social (3 ECTS) ; Contrôle de gestion sociale / Tableaux de bord sociaux (3 ECTS) ; Gestion administrative de la formation au sein de l'entreprise (3 ECTS) ; Gestion administrative du personnel (3 ECTS).
- UE 4 Savoirs complémentaires II : Rémunération / Paie (3 ECTS) ; Gestion des conflits et négociations (2 ECTS) ; C2I niveau 2 (1 ECTS) ;

Histoire du droit social (3 ECTS).

- UE 5 Stage (2 ECTS)

- UE 6 Projet tuteuré (8 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants-chercheurs (70%) et professionnels (30%)
En contrat d'apprentissage	X	non prévu
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants-chercheurs (70%) et professionnels (30%)
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants-chercheurs (70%) et professionnels (30%)
Par candidature individuelle	X	Enseignants-chercheurs (70%) et professionnels (30%)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs (70%) et professionnels (30%)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.univ-paris8.fr/

[Site Paris 8](#)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Création